

Mot du MAIRE

Chères Talançonnaises, Chers Talançonnais,

Le 23 mai dernier a marqué la première année de travail de la nouvelle équipe qui a été choisie pour gérer la commune. Cette période qui portera à jamais les stigmates de la crise sanitaire n'a pas entamé notre volonté d'avancer pour le bien de nos administrés. Un état des lieux général a permis de mettre en phase nos propositions avec la réalité budgétaire. Des efforts ont été demandés à tous dans le budget adopté le 27 mars dernier. Ce sont des décisions difficiles mais assumées, qui ont été travaillées et débattues en commissions. Elles sont indispensables. Contrairement à quelques propos démagogiques diffusés çà et là, tout a un coût dans une commune et les services rendus à la population sont toujours payés par le contribuable. Alors, il convient de prioriser les choix. Parmi ceux-ci, la sécurisation des voiries. Nombre de rues ne sont plus ou pas adaptées au nombre grandissant de véhicules qui les traversent quotidiennement ou qui y stationnent. Corrélativement, des modes doux pour piétons et cyclistes doivent être développés. Nous avons lancé depuis quelques semaines une réflexion et une démarche qui associeront les habitants volontaires afin de sécuriser les voiries. Plusieurs pistes sont à l'étude et seront mises en œuvre rapidement. Rien ne remplacera toutefois la conduite prudente et le respect des règles du code de la route parfois oubliés sous la pression de quelques minutes de retard. La responsabilité individuelle ne pourra jamais être remplacée par un arrêté ou un panneau. Elle est de mise dans tous les domaines dans une société civilisée. L'époque n'est pas facile à vivre mais les difficultés rencontrées, morales ou matérielles, ne justifieront jamais les insultes, l'agressivité, la violence, les dégradations, les incivilités ou l'irrespect des institutions et de leurs représentants. Ensemble, restons solidaires et bienveillants.

Carole BONTEMPS-HESDIN



Loisirs à Reyrieux : la BIBLIOTHÈQUE

UN LIEU CULTUREL OUVERT, GRATUIT, POUR TOUS !

Votre bibliothèque, située au Galet, est ouverte aux horaires habituels !

Vous pouvez venir choisir des livres ou des revues sur place, récupérer des réservations, passer un petit temps de lecture seul ou avec vos enfants ; tout en respectant les mesures barrières en vigueur que nous appliquons tous au quotidien.

La **carte** de bibliothèque est **gratuite** et vous donne accès à tout le réseau de lecture publique de la CCDSV.

Les livres peuvent venir à vous !

Pour les personnes les plus vulnérables ou ayant des difficultés pour se déplacer, les bibliothécaires salariés et bénévoles vous proposent du **portage de livres à domicile**.

Autour d'un moment de partage et de convivialité, le/la bibliothécaire vient vous rencontrer pour discuter de vos goûts, de vos envies de lecture et vous apporter régulièrement des livres de la bibliothèque chez vous.

À vous de jouer !

La joujouthèque de Parcieux est présente le samedi matin pendant la permanence. Vous pouvez emprunter des jeux à l'unité ou devenir adhérent pour l'année.



Crédit photo Bibliothèque de Reyrieux

À vos AGENDAS !

La bibliothèque propose régulièrement des animations pour tous les âges.

Voici les événements à venir :

Samedi 29 mai à 10 h 00 :
Heure du conte & Atelier Poule bleue pour les tout-petits (atelier créatif pour les 1-3 ans).
Sur inscription. Places limitées.

Mercredi 2 juin à 19 h 00 :
Livres à vous pour les adultes. Le cercle de lecteurs de la bibliothèque se réunit tous les deux mois pour échanger sur les lectures du moment. Une sélection sur un thème est proposée chaque mois.
Ouvert à tous !



**Contact/
renseignements :**

04 74 00 19 22

bibliotheque.galet@reyrieux.fr

Horaires d'ouverture

Mardi 10 h – 12 h 30

Mercredi 10 h – 12 h 30 / 15 h – 18 h

Jeudi 15 h – 19 h

Samedi 10 h – 12 h 30

LA COMMUNE DEMANDE LE CLASSEMENT EN L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La sécheresse survenue lors de l'été 2020 a provoqué des mouvements de terrain à divers endroits sur notre commune. La composition du sol de Reyrieux est argilo-marneuse. L'abaissement du niveau des nappes phréatiques en période de sécheresse ou leur élévation après une période de précipitations, ainsi que l'évaporation de l'eau contenue dans le sol en été, peuvent éventuellement déclencher des mouvements de terrain différentiels.

Des habitants ont alerté la Mairie à la suite de l'apparition de fissures, très souvent sur les murs de leurs habitations. Ces fissures apparaissent parfois longtemps après le phénomène de sécheresse. Tout au long du mois de février la commune a recensé les demandes des administrés. **Un accompagnement a été mis en place auprès d'une vingtaine de foyers. Cet accompagnement a permis une bonne compréhension de la démarche globale actionnée auprès des services de l'État, celle-ci pouvant durer plusieurs mois.** La demande de Reyrieux sera examinée lors d'une commission interministérielle en juillet. La fin de la procédure se traduit par l'établissement d'un arrêté interministériel de classement ou de non-classement en l'état de catastrophe naturelle.

Credit photo: Centre Social L'Espace



Monique, bénévole du Centre Social L'Espace a rendu visite à Henriette, adhérente depuis plusieurs années.

PLANTATION D'UN CHÊNE AU BASSIN DU CERDON

Dans le cadre de l'aménagement du bassin du Cerdon, les services techniques de la commune, l'association Prenons Racine, des élus ainsi que des bénévoles, ont participé à une matinée plantation mi-mars. L'ensemble des plants ont été donné. La commune remercie les participants petits et grands ainsi que les donateurs. Quelques semaines auparavant, les services techniques ont sauvé un chêne qui allait être arraché et l'ont également planté au Cerdon. Quel beau symbole! Considéré comme le roi des arbres, le chêne symbolise la puissance et la pérennité.



? VRAI OU FAUX ?

C'est la commune qui indemnise les habitants à la suite de mouvements de terrain.

FAUX: C'est l'assurance de l'habitant qui est compétente pour indemniser. La procédure implique préalablement le classement de la commune en « catastrophe naturelle sécheresse » pour enclencher les indemnisations dans ce cas précis.

C'est la Direction Départementale du Territoire qui instruit les dossiers.

FAUX: C'est la Direction Générale de la Sécurité civile et de la Gestion des crises (DGSCGC) qui instruit et présente les dossiers lors d'une commission interministérielle.

Le délai est de 10 jours pour que le sinistré transmette l'arrêté interministériel à son assurance.

VRAI: Dès la parution de l'arrêté au Journal Officiel, la Mairie l'adresse aux administrés recensés qui ont 10 jours pour le transmettre à leur assurance.

BON A SAVOIR: si l'issue de cette démarche est positive, c'est l'ensemble de la commune qui sera concernée par l'état de catastrophe naturelle.

LE COIN DES SENIORS



Le saviez-vous ?

- Le Collectif Solidaire a été initié par le centre social L'Espace
- Date de création:** 2018
- Les membres:** Le Centre Social L'Espace (coordinateur), VSDS, ADMR, MJC Le Trait d'Union, le Comité des fêtes, Bip Pop
- Les objectifs:**
 - Maintenir le lien social en direction des seniors,
 - Favoriser le bien vieillir sur le territoire,
 - Construire un réseau professionnel d'entraide
- Lieux des visites de courtoisies:** chez les seniors du territoire Reyrieux, Massieux, Parcieux...

Le Collectif Solidaire a, courant avril, poursuivi ses visites de courtoisie auprès des seniors. Il est important de prendre en considération les besoins des seniors fragilisés par les risques

psycho-sociaux, l'éloignement familial et l'isolement, consécutifs à la pandémie de Covid 19. Avec le temps clément, les visites qui durent environ une heure, ont pu avoir lieu en extérieur. Des sachets de chocolats et des productions réalisées par les enfants du Centre de loisirs (cartes, dessins, bracelets...) ont été offerts aux hôtes. C'est l'occasion d'échanger sur plusieurs sujets comme le jardinage de saison ou la vie du village. Ces rencontres sont particulièrement appréciées car elles constituent un lien, une présence auprès du public vulnérable. Ainsi, le Collectif a pu rendre visite à une quarantaine de personnes. Le lien de confiance construit au fil des divers échanges antérieurs (visite de courtoisie fin 2020, appels téléphoniques hebdomadaires durant la veille téléphonique) a rassuré les aînés. Ces visites de courtoisie ont été rendues possibles par la coordination des divers acteurs du collectif. Les bénévoles et salariés des partenaires ont mené à bien cette action de solidarité bienveillante.

Ça se passe ICI

LE COIN DES JEUNES

STAGE À LA MJC LE TRAIT D'UNION

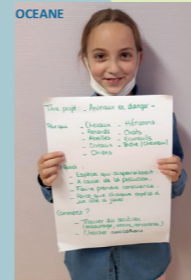
En février, le stage Parkours et Yamakasi a rencontré un succès auprès des 8 jeunes participants. Le Yamakasi, ou Parkours, cette discipline acrobatique consiste à franchir des obstacles urbains ou naturels, par des mouvements rapides et agiles.

La MJC a proposé un stage, en plein air! Celui-ci a permis de rompre une période d'inactivité pour les jeunes.

Le Parkours et le Yamakasi demandent une maîtrise de ses émotions, prendre le dessus sur la peur notamment. La connaissance de ses propres aptitudes physiques aide également à anticiper et à maîtriser les sauts. Finalement, le corps et l'esprit travaillent au service du Yamakasi!

Les jeunes, accompagnés d'un professionnel qualifié (artiste et sportif) ont évolué dans la ville donnant lieu à des belles rencontres et discussions avec les habitants et commerçants. Cette activité a été appréciée.

Un atelier qui pourrait être mis en place chaque semaine à la MJC pour la saison prochaine.



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU CENTRE SOCIAL L'ESPACE TALANÇONNAIS

« LA SOLIDARITÉ: Une valeur pour faire grandir »

Le secteur enfance du centre social L'Espace Talançonnais est avant tout un lieu d'accueil, d'épanouissement et de loisirs. Dans cette visée, les animateurs/trices du centre social proposent aux enfants de participer à différents ateliers.

De janvier à avril 2021, un atelier « solidaire » a regroupé Margot, Julie, Océane et Nathaelle se sont retrouvées tous les jeudis pour construire un projet en commun.

Il a fallu définir ce que solidarité voulait dire pour elles, puis identifier les actions possibles à mettre en place. Elles se sont mobilisées autour de la « protection des animaux et de la nature » et se sont fixées comme objectif de sensibiliser les habitants à cette cause en diffusant des messages sur les différents supports de communication internes au centre social et externes avec la coopération de la Municipalité.

Elles ont appris à rédiger un courrier, à construire une affiche, à choisir en groupe, à faire des recherches...

Cet atelier devait être ponctuel mais le groupe a souhaité continuer à œuvrer sur d'autres axes de cette thématique.

LE SAVIEZ-VOUS ? CES ESPÈCES SONT MENACÉES !

Protégeons-les !



Interdit de vendre ou d'acheter ces animaux !

De détruire les nids des animaux de ces espèces !

Interdit de les transporter ou les détenir !

De les perturber intentionnellement dans leur milieu naturel !

De les mutiler, les tuer ou les capturer !



CAMPS ÉTÉ 2021

Camp SKATE PARK
en Savoie & Haute Savoie
5 jours de ride en itinérance dans divers Skate Park & Street Park.
Camping et gestion libre
du 7 au 9 Juillet 2021
10 places
130 €

RAID ADOS
dans le Valbonnais (38)
5 jours d'aventure et de sports nature en équipe
Camping, restauration, transport et activités
du 12 au 16 Juillet 2021
10 places
230 €

Camp Sports Nature
à la Plaine Tonique (01)
5 jours de sports nature
Camping & gestion libre, transport et activités (Catamaran, Paddle, Tir à l'arc, Biathlon, mini Golf, ...)
du 19 au 23 Juillet 2021
15 places
230 €

Camp Sports Eaux
à Bellecin (39)
5 jours de sports et sports d'eau
Camping & gestion libre, transport et activités (Canyoning, Kayak, Catamaran, Escalade, VTT, Accrobranche)
du 26 au 30 Juillet 2021
15 places
230 €

Animateurs jeunes : 04 74 00 13 39 et 06 95 24 41 75
Mail : animateurjeune@mjc-letraitdunion.fr
animateur@mjc-letraitdunion.fr

REYRIEUX
LE TRAIT D'UNION
LE RÉSEAU RHÔNE-AIN-SAÔNE

Ai-je le DROIT ?

Ai-je le droit de tondre ma pelouse ou de percer un mur à n'importe quelle heure ?

NON

L'arrêté municipal 2020AR019 du 15 janvier 2020 précise :

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, débroussailluses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

De jour comme de nuit, le bruit peut vite gêner et devenir une source de conflits entre voisins. La tolérance a ses limites en la matière.

C'est la Mairie qui procède à l'attribution du numéro de rue ?

VRAI

La densification croissante de la commune conjuguée aux difficultés de repérage des nouveaux logements rend indispensable l'optimisation de la politique d'adressage des habitations.

La numérotation fait partie intégrante des pouvoirs de police générale du Maire. Le numéro est défini selon l'emplacement de la boîte aux lettres. Une plaque émaillée est fournie au propriétaire qui doit veiller à sa mise en place et son entretien.

Plusieurs habitations d'une rue ou d'un secteur peuvent faire l'objet d'une renumérotation. **Ce choix s'impose aux administrés qui sont informés par courrier de la démarche.**

Au sein de la Mairie, vous pouvez contacter le service urbanisme (urbanisme@reyrieux.fr) pour plus d'informations.

Expression de l'OPPOSITION

REYRIEUX L'ESPRIT VERT

Chers Talançonnais, nous nous exprimons après avoir pris le temps d'observer les décisions prises par la majorité. Contrairement aux dires de M^{me} Baudoux, elle n'est pas « la Reine de l'opposition ». Le plus surprenant reste l'incohérence de ses positions; elle regrette la hausse des impôts mais souhaiterait plus de dépenses (la ZAC, galet...).

Notre position a toujours été la cohérence des décisions et une gestion intelligente de la commune afin de privilégier l'intérêt général. À ce titre, nous votons en accord avec nos principes. Notre projet s'inscrit dans la réalité économique car les rêveurs coûtent toujours cher in-fine aux contribuables...

Nous approuvons les décisions concernant le galet, la limitation de la ZAC. Nous sommes opposés à l'augmentation des impôts (taxe foncière & taxe sur l'électricité). Nous participons avec la majorité à des projets d'améliorations des conditions de vie pour tous les Talançonnais.

MC PESERY & A. RUIZ

Vie MUNICIPALE

ARRIVÉES :



✓ Gérard Roy, nouveau conseiller municipal, en remplacement de M^{me} Geneviève Jouanneau.

M. Roy a 64 ans. Il est retraité Officier de la Gendarmerie Nationale. M. Roy est attaché aux valeurs d'entraide et de partage; il a été animateur d'un atelier de jardins partagés. De par son expérience professionnelle auprès de la Préfecture du Rhône, M. Roy apportera ses conseils avisés sur la gestion des flux de circulation, la prévention de la délinquance et la vidéoprotection.

✓ Yoann Bobichon: en qualité de Directeur Général des Services.

Originaire de l'Ardèche, M. Bobichon a suivi des études de droit à la faculté de Lyon, il a été Directeur Général des Services d'une ville de 9 000 habitants puis a exercé comme Directeur Général Adjoint des Services à Montélimar. Le Directeur Général des Services dirige l'ensemble des services d'une collectivité et en coordonne l'organisation sous l'autorité de M^{me} le Maire.

✓ Laurence Jacqueroux en qualité d'assistante du Maire & des élus, en charge de la vie associative.

✓ Nathalie Dos Santos, Vanessa Lapierre, Audrey Fourriques en qualité d'ATSEM.

DÉPARTS :

- ✓ Sylvianne Aubert, adjoint technique
- ✓ Arthur Dupont, adjoint technique Espaces Verts

REYRIEUX, VILLAGE D'AVENIR

Chers Talançonnais, Nous remercions tous ceux qui ont rejoint notre association Reyrieux Village d'Avenir! Vos messages nous encouragent à poursuivre nos actions et propositions!

Comme la majorité municipale a limité notre espace d'expression dans les bulletins municipaux à 1000 caractères, nous vous proposons :

- Pour vous informer sur le report du projet de la nouvelle école,
- Pour connaître le montant, par association, des baisses de subventions votées pour 2021,
- Pour mesurer la forte hausse de la part communale de la taxe foncière,
- Pour faire un point sur la situation du Galet,
- Pour connaître notre avis sur la mise en place d'une vidéoprotection à Reyrieux,
- Pour adhérer à notre association,
- Pour poser toutes vos questions et ouvrir de nouveaux débats!

De consulter notre site Internet: www.reyrieuxvillagedavenir.com et notre page Facebook.

Et de nous écrire sur: reyrieuxvillagedavenir@gmail.com
Discutons, confrontons nos idées et construisons des projets pour Reyrieux!